



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration – Soixante-quatorzième session
Rome, 5-6 décembre 2001

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT

À LA

RÉPUBLIQUE D'EL SALVADOR

POUR LE

PROGRAMME DE RECONSTRUCTION ET DE MODERNISATION RURALE

TABLE DES MATIÈRES

TAUX DE CHANGE	iii
POIDS ET MESURES	iii
SIGLES ET ACRONYMES	iii
CARTE DE LA ZONE DU PROGRAMME	iv
RÉSUMÉ DU PRÊT	v
NOTE DE PRÉSENTATION	vi
PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA	1
A. L'économie et le secteur agricole	1
B. Données d'expérience	2
C. Stratégie de collaboration du FIDA avec El Salvador	3
DEUXIÈME PARTIE - LE PROGRAMME	4
A. Zone du programme et groupe cible	4
B. Objectifs et portée	5
C. Composantes	6
D. Coûts et financement	8
E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes	11
F. Organisation et gestion	11
G. Justification économique	12
H. Risques	13
I. Impact sur l'environnement	13
J. Aspects novateurs	14
TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ	14
QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION	14
 ANNEXE	
RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ	15



APPENDICES

I. COUNTRY DATA (DONNÉES SUR LE PAYS)	1
II. PREVIOUS IFAD LOANS TO EL SALVADOR (PRÊTS ANTÉRIEURS DU FIDA À EL SALVADOR)	2
III. JUSTIFICATION AND RATIONALE FOR HIGHLY CONCESSIONAL TERMS (JUSTIFICATION ET MOTIFS DE L'OCTROI D'UN PRÊT À DES CONDITIONS PARTICULIÈREMENT FAVORABLES)	3
IV. LOGICAL FRAMEWORK (CADRE LOGIQUE)	5
V. ORGANIZATION AND MANAGEMENT (ORGANISATION ET GESTION)	12
VI. MATRIX OF POVERTY DETERMINANTS AND REQUIRED PROGRAMME ACTIONS (MATRICE DES CAUSES DÉTERMINANTES DE LA PAUVRETÉ ET DES MESURES À PRENDRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME)	13

TAUX DE CHANGE

Unité monétaire	=	Colón salvadorien (SVC)
1,00 USD	=	8,75 SVC
1,00 SVC	=	0,11 USD

POIDS ET MESURES

Système métrique

SIGLES ET ACRONYMES

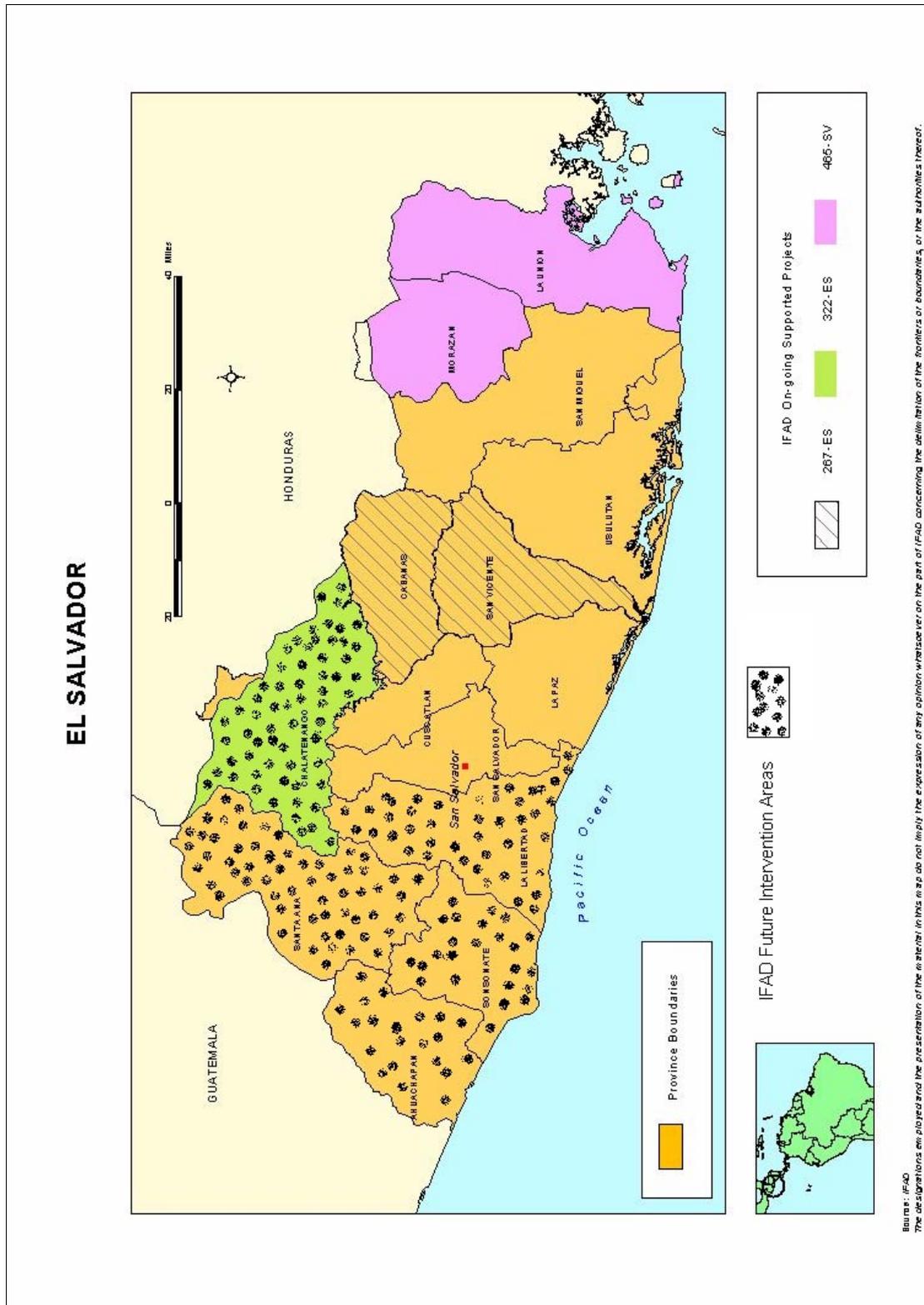
ADESCO	<i>Asociación de Desarrollo Comunitario</i> (Association pour le développement communautaire)
BID	Banque interaméricaine de développement
CONAMYPE	<i>Comisión Nacional de la Micro y Pequeña Empresa</i> (Conseil national des petites et moyennes entreprises)
FISDL	<i>Fondo de Inversiones Sociales para el Desarrollo Local</i> (Fonds d'investissements sociaux pour le développement local)
FUNDE	<i>Fundación Nacional para el Desarrollo</i> (Fondation nationale pour le développement)
FUSADES	<i>Fundación Salvadoreña para el Desarrollo</i> (Fondation salvadorienne pour le développement)
INSAFORP	Institut salvadorien pour la formation professionnelle
ISDEMU	<i>Instituto Salvadoreño para el Desarrollo de la Mujer</i> (Institut salvadorien pour la promotion de la femme)
MAG	<i>Ministerio de Agricultura y Ganadería</i> (Ministère de l'agriculture et de l'élevage)
OCP	<i>Oficina de Coordinación de Proyectos del MAG</i> (Bureau de coordination des projets du MAG)
ONG	Organisation non gouvernementale
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PRODAP - II	<i>Proyecto de Desarrollo Rural de la Región Central – II</i> (Projet de développement rural de la région centrale – II)
S&E	Suivi et évaluation
UCP	Unité de coordination du programme

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'EL SALVADOR

Année budgétaire

1^{er} janvier - 31 décembre 2001

CARTE DE LA ZONE DU PROGRAMME



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

RÉPUBLIQUE D'EL SALVADOR

PROGRAMME DE RECONSTRUCTION ET DE MODERNISATION RURALE

RÉSUMÉ DU PRÊT

INSTITUTION INITIATRICE:	FIDA
EMPRUNTEUR:	République d'El Salvador
ORGANISME D'EXÉCUTION:	Ministère de l'agriculture et de l'élevage (MAG)
COÛT TOTAL DU PROGRAMME:	30,5 millions de USD
MONTANT DU PRÊT DU FIDA:	15,65 millions de DTS (équivalant approximativement à 20,0 millions de USD)
CONDITIONS DU PRÊT DU FIDA:	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
COFINANCEURS:	La Banque mondiale a entrepris la conception d'un programme que le FIDA pourrait éventuellement cofinancer. Toutefois, en raison de divergences de calendrier, des possibilités de financement parallèle sont actuellement à l'étude avec le Gouvernement de la République d'El Salvador et la Banque mondiale.
CONTRIBUTION DE L'EMPRUNTEUR:	4,5 millions de USD
CONTRIBUTION DES BÉNÉFICIAIRES ET D'AUTRES:	6,0 millions de USD
INSTITUTION CHARGÉE DE L'ÉVALUATION PROSPECTIVE:	FIDA
INSTITUTION COOPÉRANTE:	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)



NOTE DE PRÉSENTATION

Qui sont les bénéficiaires? Du fait de l'extrême pauvreté de la plupart des habitants des campagnes d'El Salvador, il est encore plus nécessaire pour le FIDA de continuer à donner la priorité aux petits exploitants, aux paysans sans terre et aux femmes rurales. Sur les quelque 1,8 million d'habitants de la zone du programme, 1,1 million vivent dans les campagnes. Selon l'enquête à objectifs multiples sur les ménages menée par le gouvernement en 1996, 436 220 personnes vivent dans des conditions de pauvreté dans 47 municipalités. On estime qu'à la suite d'*El Niño* en 1997, de l'ouragan Mitch en 1998 et des séismes du début de 2001, le nombre des ruraux pauvres a augmenté de près de 10% par rapport à 1997. Fin 2001, environ 72% de la population rurale du pays est pauvre. Le groupe cible comprendra quelque 233 000 personnes, dont environ 90 000 profiteront, directement ou indirectement, du programme, tandis que 40 000 adultes et jeunes bénéficieront directement de l'accès aux activités de reconstruction et de modernisation rurale menées dans le cadre de celui-ci.

Pourquoi sont-ils pauvres? La guerre civile de 12 ans (1980-1992), provoquée par les fortes inégalités sociales et économiques dont sont victimes les ruraux pauvres, a entraîné une nouvelle dégradation de leurs revenus et de leurs conditions de vie. Le conflit a soulevé un énorme problème, à savoir comment faire face à la demande non satisfaite des anciens combattants tout en répondant aux besoins essentiels de vastes segments de la population. De plus, le modèle économique à dominante urbaine, qui a favorisé les investissements en faveur des activités de montage en zone franche et des services, a creusé le fossé entre les villes et les campagnes en matière de pauvreté. Le recul persistant du secteur agricole et sa perte de compétitivité ont réduit les revenus et les possibilités d'emploi des ruraux. Entre 1992 et 1997, les salaires urbains ont enregistré une hausse nette de 19%, tandis que les salaires ruraux chutaient de 18%. Dans les ménages ruraux, et en particulier parmi les familles ayant une femme à leur tête, la pauvreté est due au manque: i) d'accès aux ressources productives, notamment la terre; ii) d'organisations de production à vocation commerciale; iii) d'instruction élémentaire et de compétences techniques/esprit d'entreprise; iv) d'accès aux marchés et/ou à l'information sur les marchés; enfin, v) de cohérence dans les politiques de développement rural et les services de soutien technique. Les destructions provoquées par l'ouragan Mitch et par les deux violents tremblements de terre du début de 2001 ont aggravé la situation.

Que leur apportera le programme? On estime qu'au moins 21 400 personnes, dont 8 400 femmes, tireront directement avantage de l'assistance technique agricole du programme. La composante reconstruction apportera un appui à la population cible pour qu'elle puisse se relever et remettre en état l'infrastructure productive et sociale endommagée par les séismes. Elle leur donnera également les moyens de s'assurer des revenus, grâce à un meilleur accès aux marchés ainsi qu'à une assistance technique et à des investissements impulsés par la demande. La composante modernisation rurale aura pour principal objet d'offrir systématiquement des données et des informations concernant les marchés, des possibilités de commercialisation nouvelles/novatrices, des prévisions concernant les prix et, surtout, des études sur les marchés agricoles et non agricoles pour les denrées et les marchandises produites par les agriculteurs et les petits entrepreneurs. Les organisations paysannes, les coopératives, les organisations locales et les communautés rurales tireront parti de l'assistance technique ou financière. Au total, 15 000 jeunes sans terre (femmes et hommes) bénéficieront d'une formation technique, et 3 600 personnes recevront un appui technique et financier pour la création d'entreprises et activités commerciales rurales de petite dimension. Le programme, qui adoptera une approche soucieuse d'équité entre les sexes, devrait contribuer à réduire les inégalités entre hommes et femmes dans les campagnes. Le financement d'un dispositif parallèle par la Banque mondiale créera un effet de synergie avec le programme, ce qui renforcera son impact sur la réduction de la pauvreté.

Comment les bénéficiaires participeront-ils au programme? Le cadre d'intervention du programme sera fortement participatif. Les organisations locales prendront une part active à l'exécution et aux processus décisionnels. Le programme associera également les bénéficiaires au suivi et à l'évaluation par le biais de dispositifs d'audit social novateurs.

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À
LA RÉPUBLIQUE D'EL SALVADOR
POUR
LE PROGRAMME DE RECONSTRUCTION ET DE MODERNISATION RURALE

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition de prêt à la République d'El Salvador d'un montant de 15,65 millions de DTS (équivalant approximativement à 20 millions de USD) à des conditions particulièrement favorables¹, en vue de contribuer au financement du Programme de reconstruction et de modernisation rurale. Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans, et sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an. Il sera administré par Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) en tant qu'institution coopérante du FIDA.

**PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA
STRATÉGIE DU FIDA²**

A. L'économie et le secteur agricole

1. El Salvador, situé dans l'isthme de l'Amérique centrale, est bordé par le Honduras au nord et à l'est, le Guatemala à l'ouest et l'océan Pacifique au sud. Sa base de ressources foncières est limitée et il ne lui reste aucune nouvelle terre agricole à défricher. Sa population totale, qui a augmenté en moyenne de 1,5% par an entre 1980 et 1998, était de 6,2 millions d'habitants en 1999. Plus de 1,3 million de Salvadoriens vivent aux États-Unis, légalement ou illégalement. Environ 40% de la population est installée dans les campagnes et plus de la moitié des habitants ont moins de 20 ans.

2. La guerre civile, qui a commencé dans les années 80 et a duré 12 ans, a plongé le pays dans une situation de régression économique. Depuis la fin de la guerre en 1992, les gouvernements successifs ont mené des politiques économiques qui ont permis d'atteindre des taux élevés de croissance et de réduire l'inflation et la pauvreté grâce à des réformes structurelles. Les politiques macroéconomiques et structurelles ont visé à libéraliser les échanges et à réformer progressivement le secteur public; elles ont réduit les déséquilibres macroéconomiques et encouragé la croissance. Entre 1990 et 1998, le produit intérieur brut (PIB) a progressé de 3,2% en moyenne. De 1996 jusqu'à ce jour, l'économie s'est avérée extrêmement vulnérable aux fluctuations économiques mondiales et aux catastrophes naturelles. En 1997, El Niño a causé de graves dégâts aux cultures et, en 1998, l'ouragan Mitch a dévasté certaines régions du pays. Ces deux catastrophes risquent de laisser des séquelles pendant une bonne partie de la décennie actuelle.

3. Au début de 2001, deux tremblements de terre ont infligé au pays des pertes estimées à plus de 1,4 milliard de USD, ce qui a encore ralenti le développement économique. Environ 1 200 personnes ont perdu la vie, plus de 6 500 ont été blessées et 1,5 million sont restées sans abri. Les pertes causées par les séismes représentent environ 12% du PIB du pays pour 2000, soit l'équivalent de 43,5% de ses exportations ou de 29,3% de ses importations pour la même année, tandis que les pertes directes

¹ Voir l'appendice III pour la justification détaillée de l'octroi du prêt proposé, à titre exceptionnel, à des conditions particulièrement favorables.

² Voir l'appendice I pour des informations détaillées.



s'élèvent à 42,3% de la formation brute de capital. Les dépenses totales de reconstruction se chiffrent à 1,94 milliard d'USD (environ 14% du PIB), et on estime que le pays aura besoin, pendant les cinq prochaines années, de nouveaux investissements évalués à plus de 390 millions de USD. On prévoit pour 2001 une croissance du PIB de 0,9%, chiffre inférieur aux 3,5% escomptés avant les séismes.

4. Bien que le secteur agricole contribue de moins en moins au PIB et que la productivité de sa main-d'œuvre soit la plus faible de tous les secteurs économiques, il reste important du point de vue de l'emploi et de la valeur ajoutée. Il emploie encore près de 26% de la population active, engrange 30% des recettes d'exportation, couvre environ 70% des besoins alimentaires du pays et assure directement la subsistance de plus de 80% des familles rurales. Alors que les salaires moyens ont augmenté de 19% en termes réels, les salaires agricoles ont reculé de 19%, entre 1991 et 1998, faisant de l'agriculture l'activité la plus mal payée et creusant le fossé entre les villes et les campagnes en matière de revenus. La structure de production agricole du pays est très traditionnelle, 39% des superficies cultivées étant consacrées aux céréales de base (maïs, haricots, riz et sorgho), 37% aux pâturages, 12% au café et 4% aux plantations de canne à sucre. La situation du secteur agricole s'est aggravée en raison de la faiblesse des cours mondiaux du sucre et du café.

5. Les répercussions des séismes récents ont sérieusement compliqué la situation déjà difficile du secteur agricole. Les dégâts subis par les infrastructures rurales et agricoles, notamment les routes rurales et de desserte, les logements, les infrastructures d'irrigation et les installations de transformation, ont été estimés à 145,5 millions de USD. La structure économique libérale d'El Salvador représente à la fois une menace et une chance pour le secteur agricole. Il est nécessaire de le moderniser et de remplacer les cultures traditionnelles pour améliorer sa compétitivité. La diversification d'une agriculture tournée vers le marché créera également des emplois et des possibilités de revenu, qu'il s'agisse des opérations commerciales ou de la production agricole des petits exploitants.

6. Les habitants des campagnes d'El Salvador sont parmi les plus pauvres de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Depuis 1991, l'expansion des activités liées au montage en zone franche en vue de la réexportation et du commerce a permis de réduire la pauvreté dans l'ensemble du pays, mais elle a aussi creusé le fossé entre les zones rurales et les zones urbaines. De 1991 à 1998, la pauvreté en milieu urbain a été réduite de 14,7% tandis qu'en milieu rural, elle n'a été réduite que de 4%. La pauvreté absolue a suivi une évolution comparable, chutant de 10,1% dans les zones urbaines, contre 3,6% seulement dans les zones rurales. Alors que 62,7% de la population rurale était pauvre en 1997, les effets conjugués de El Niño, de l'ouragan Mitch et des séismes récents ont entraîné un accroissement de la pauvreté rurale compris entre 10 et 12%. On estime qu'à la fin de 2001, entre 72 et 77% de la population rurale vit dans la pauvreté.

7. À El Salvador, les origines de la pauvreté, liées aux inégalités qui ont attisé le conflit des années 80, sont anciennes. Au cours de la dernière décennie, le modèle économique à dominante urbaine, qui a amélioré les conditions de vie des pauvres des villes, n'est pas parvenu à résoudre les problèmes économiques et sociaux rencontrés par les populations rurales. Les ruraux pauvres sont tributaires de l'agriculture pour une grande partie de leurs revenus, qu'ils soient producteurs ou ouvriers agricoles. L'inefficacité et les médiocres résultats du secteur agricole au cours des dix dernières années ont donc encore réduit leurs possibilités d'améliorer leurs conditions de vie.

B. Données d'expérience

8. Depuis 1985, cinq projets du FIDA³, d'un montant total de 58,0 millions de USD, ont été approuvés et exécutés dans trois situations sociales et politiques très différentes: conflit intérieur, pacification, et reconstruction. Le FIDA a participé activement aux initiatives de développement rural

³ Pour des informations détaillées sur le programme, voir l'appendice II.



et de lutte contre la pauvreté en aidant le gouvernement à reconstruire les secteurs les plus touchés par la guerre. Le succès des opérations menées actuellement par le Fonds à El Salvador peut être attribué au fait que le Fonds soit intervenu en temps voulu pour s'assurer la participation de la population locale, ainsi qu'à son aptitude à adapter ses stratégies aux changements politiques, économiques, sociaux et institutionnels qui se sont produits dans le pays au cours de la dernière décennie. Un enseignement général peut en être tiré: pour que l'impact des projets et des programmes soit durable, ils doivent être souples et capables de s'adapter à l'évolution de la situation.

9. Les enseignements spécifiques suivants peuvent être dégagés: i) le succès de la reconstruction des communautés déchirées par la guerre est directement lié à l'empressement et à la détermination des acteurs locaux à collaborer aux initiatives de développement rural et de lutte contre la pauvreté; ii) dans la conception du programme, il faut trouver un équilibre entre investissements productifs et investissements sociaux/communautaires; iii) l'approche intégrée de l'assistance technique privée, qui comprend l'offre simultanée de services d'enseignement, de formation, de technologies de production, d'outils de commercialisation et de techniques de gestion à petite échelle, a permis de répondre aux besoins des bénéficiaires; iv) les microentreprises rurales ne sont efficaces que lorsque des prestataires de services très expérimentés appuient des petits groupes de bénéficiaires constitués sur la base de compétences données; v) les programmes de crédit ne peuvent être menés à bien qu'une fois que les bénéficiaires ont reçu une formation et une assistance technique et maîtrisent les techniques agricoles novatrices; enfin, vi) le contexte de l'après-guerre a permis de prendre conscience des capacités des femmes rurales sur le plan de la production, de l'organisation et des moyens de subsistance, et de les mettre en relief. L'approche recoupant plusieurs domaines adoptée par le FIDA en matière de problématique hommes-femmes, s'est révélée être une stratégie efficace pour promouvoir la participation des femmes et des hommes aux activités de développement rural sur un pied d'égalité.

C. Stratégie de collaboration du FIDA avec El Salvador

10. Les projets antérieurs du Fonds à El Salvador avaient pour objet la reconstruction, après la guerre, des secteurs sinistrés. Aujourd'hui, dans un contexte politique plus démocratique, le FIDA axe ses efforts sur une approche programmatique de la lutte contre la pauvreté rurale et du développement agricole dans l'ensemble du pays. Alors que les initiatives de reconstruction après les séismes nécessitent des investissements à court terme, la stratégie d'élimination de la pauvreté et de développement rural du FIDA exigera un engagement à long terme. Le Fonds fera une large place au renforcement des institutions afin de développer la capacité du gouvernement à mettre en œuvre un programme de modernisation rurale durable et efficace. Les femmes rurales étant parmi les habitants les plus pauvres du pays, il s'attachera sans relâche et systématiquement à consolider et à améliorer les bons résultats déjà obtenus par les projets du FIDA en matière d'équité entre les sexes et de lutte contre la pauvreté.

11. **La politique d'El Salvador en matière de lutte contre la pauvreté.** Le plan national du gouvernement a pour ambition le développement social et économique intégré, associant tous les segments de la population aux processus décisionnels et aux avantages découlant du développement. Il cherche avant tout à s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté. Sa stratégie consiste à axer les programmes sur les régions et les communautés où la pauvreté rurale est très répandue et à faciliter la participation des organisations de petits producteurs aux processus de prise de décisions à l'échelon local. Plusieurs institutions publiques se partagent les responsabilités en matière de lutte contre la pauvreté et de développement social et économique en milieu rural: le Ministère de l'agriculture et de l'élevage (MAG), le Ministère de l'économie, le Fonds d'investissements sociaux pour le développement local (FISDL), le Conseil national des petites et moyennes entreprises (CONAMYPE) et l'Institut salvadorien pour la formation professionnelle (INSAFORP). Cependant, l'absence de dispositifs de coordination globale et de planification conjointe s'est traduite par la dispersion des efforts et, parfois, par des doubles emplois.



12. **Les activités de lutte contre la pauvreté d'autres grands donateurs.** Le Fonds monétaire international (FMI) apporte un appui financier au programme d'ajustement structurel du pays et à la conversion de la monnaie en dollars des États-Unis, au titre d'un accord de confirmation. La Banque mondiale a un portefeuille de dix projets en cours d'exécution, pour un montant total de plus de 200,0 millions de USD, comprenant entre autres des investissements en faveur de l'enseignement élémentaire et secondaire, de la santé en milieu rural et de l'électrification. Le portefeuille de la Banque interaméricaine de développement (BID) compte 34 projets en cours, d'un montant global supérieur à 500,0 millions de USD, axés sur l'éducation, la santé, les routes, les réseaux de services collectifs et le logement. Après les séismes, la BID a approuvé un don de 25,0 millions de USD pour la construction de logements provisoires, les réparations d'urgence du réseau routier et la mise en place d'un système d'alerte avancée dans les zones montagneuses touchées par le tremblement de terre.

13. **Raison d'être du programme.** Le programme a pour priorité d'apporter un appui au gouvernement en cofinçant la reconstruction des infrastructures sociales et productives rurales touchées par les séismes. La composante reconstruction, à assise communautaire et impulsée par la demande, fournira les ressources financières nécessaires pour reconstruire ou réparer les infrastructures endommagées dans les communautés isolées des départements les plus gravement atteints. Parallèlement, le programme appuiera le développement social et économique des départements les moins touchés. Grâce aux efforts conjugués de reconstruction et de modernisation rurale, des zones économiquement interdépendantes, appelées couloirs, qui comprendront des départements sinistrés et des départements non sinistrés, seront créées. Un calendrier souple sera mis en place pour les travaux de reconstruction.

14. Le cadre d'intervention du programme sera fortement participatif, les organisations locales étant responsables des comités locaux d'orientation et des activités de suivi et évaluation (S&E). Des prestataires de services publics et privés, choisis par voie d'appel à la concurrence, seront engagés pour tous les services nécessaires. La problématique hommes-femmes et les questions environnementales seront explicitement prises en compte dans les dispositions contractuelles.

DEUXIÈME PARTIE - LE PROGRAMME

A. Zone du programme et groupe cible

15. La zone du programme couvre environ 6 500 km², soit 25% du territoire national; 28% de la population rurale du pays vit dans cette zone. Elle comprend cinq départements (Ahuachapan, Chalatenango, La Libertad, Santa Ana et Sonsonate) situés à l'ouest et au centre du pays. Les départements de Santa Ana, Sonsonate et La Libertad, les plus touchés par les séismes, ont subi de lourdes pertes en vies humaines, ainsi qu'en logements, routes nationales et rurales, et infrastructures sociales et productives.

16. Parmi la population rurale pauvre, l'agriculture fait vivre les ouvriers agricoles sans terre, les fermiers, les métayers, les producteurs de café et les petits exploitants qui pratiquent une agriculture de subsistance, et les éleveurs. Les organisations de petits producteurs de la zone assurent des services à leurs membres pour la commercialisation à petite échelle des fournitures et produits agricoles. Ces organisations sont financièrement fragiles et ne disposent que de capacités de gestion et de programmes de soutien limités, mais, grâce à l'enthousiasme de leurs dirigeants et de leurs membres, elles offrent une solution viable pour accroître la productivité, à condition qu'un appui financier et technique suffisant leur soit apporté. Les cultures de rente traditionnelles (riz, canne à sucre, café) et les cultures de subsistance (maïs, sorgho et haricots) couvrent plus de 90% de la superficie cultivée, tandis que les arbres fruitiers non traditionnels (cocotiers, anacardiens, ananas et agrumes) et les légumes occupent moins de 5%.



17. Selon le CONAMYPE, il existe, dans les départements visés, 170 000 microentreprises, dont la moitié dans les campagnes. Plus de 55% sont des petits détaillants et de 20 à 26% des petites industries, relevant notamment des domaines de la couture (24%), de la boulangerie (23%) et de la transformation de denrées alimentaires (17%). Il s'agit également de petites entreprises de transformation de bois, de liège et de paille, et de fabricants de meubles artisanaux. Le CONAMYPE a classé plus de 95% des petites industries de la zone du programme parmi les entreprises de subsistance, c'est-à-dire des petites entreprises dégagant juste assez de revenus pour éviter à leur propriétaire de tomber dans la pauvreté extrême. Le secteur des petites industries offre des emplois permanents (par opposition à saisonniers) à 35 700 propriétaires/associés, 5 030 ouvriers salariés, 230 stagiaires rémunérés et 7 000 aides non rémunérés (main-d'œuvre familiale).

18. Dans la zone du programme, la commercialisation des produits agricoles et non agricoles est caractérisée par un approvisionnement irrégulier et par l'absence de classification des produits, de conditionnement et de contrôle de la qualité. Faute d'organisations de commercialisation (ou de producteurs), les intermédiaires, les petits négociants et les camionneurs effectuent la majeure partie des achats locaux. Les points de vente les plus courants pour les céréales de base, le riz, le lait, les veaux à l'engrais et le fromage sont les exploitations et les petites foires locales. Ce n'est que dans le cas de quelques producteurs horticoles organisés que les points de vente finals sont des marchés de gros ou des distributeurs détaillants (supermarchés et magasins). Ainsi, compte tenu des coûts de transaction élevés, des volumes réduits et de l'absence de classification, de conditionnement ou d'infrastructures de stockage, les gains des petits exploitants sont les plus bas de la chaîne de commercialisation.

19. Les bénéficiaires directs du programme seront au nombre de 40 000 environ, dont 25 000 adultes (plus de 21 ans) et 15 000 jeunes, hommes et femmes (de 14 à 21 ans). Ils auront directement accès aux fonds destinés à la reconstruction, et à ceux destinés à la modernisation rurale en vue de soutenir la petite production agricole/animale, les petites et microentreprises, et la formation technique. On estime que 50 000 personnes tireront indirectement profit du programme en ayant accès aux routes rurales, ponts, écoles et postes sanitaires, nouveaux ou remis en état et entretenus. Certaines auront indirectement accès aux services d'appui à la production et/ou aux infrastructures de production des communautés rurales.

20. **Problématique hommes-femmes.** Bien que le gouvernement ait approuvé des politiques en faveur de l'équité entre les sexes et promulgué plusieurs lois visant à améliorer le statut juridique des Salvadoriennes, il existe encore dans les campagnes de fortes disparités dans l'accès à l'éducation et aux services de base et d'appui à la production. L'Institut salvadorien pour la promotion de la femme (ISMEDU) collabore avec le MAG pour améliorer la législation actuelle, afin de faciliter l'accès des femmes rurales à la terre et aux services financiers et productifs. Par ailleurs, en collaboration également avec le gouvernement, il s'emploie à modifier les bases de données statistiques actuelles sur le secteur, qui ne prennent toujours pas suffisamment en compte le travail des femmes et leur contribution économique au secteur agricole. Dans les campagnes, la pauvreté ne frappe pas de la même façon les ménages dirigés par une femme et ceux dirigés par un homme. Des stratégies différenciées par sexe doivent donc être adoptées pour surmonter les contraintes spécifiques que chaque ménage rencontre.

B. Objectifs et portée

21. Le programme a été conçu à l'aide d'une matrice⁴ analysant les causes déterminantes de la pauvreté et les problèmes de développement rural intéressant la population cible et la zone du programme. L'insuffisance du capital humain et social, la faible capacité de formation de revenu et les

⁴ Voir à l'appendice VI la matrice des causes déterminantes de la pauvreté et des mesures à prendre dans le cadre du programme.



effets dévastateurs des séismes sont les principales causes déterminantes de la pauvreté chez les paysans sans terre et les jeunes ruraux. Faute de nouvelles terres agricoles à exploiter, la voie la plus accessible pour que les jeunes ruraux sans terre, femmes et hommes, bénéficient du développement économique est la formation technique, qui leur permettra d'entrer dans la vie active. En conséquence, le programme s'emploiera à atteindre deux objectifs: i) assurer l'emploi permanent hors exploitation des jeunes ruraux; ii) réduire la pression démographique et environnementale que subissent les rares terres agricoles du pays. Les paysans sans terre seront encouragés à créer des petites entreprises rurales orientées vers le marché et lucratives. Les causes déterminantes de la pauvreté chez les petits exploitants sont notamment l'insuffisance des moyens de production, la faiblesse de la productivité, la dégradation des ressources naturelles et les répercussions des séismes. Pour aider ces groupes, le programme s'attaquera aux difficultés rencontrées par les petits exploitants en apportant un soutien à la production agricole/animale orientée vers le marché et génératrice de revenu.

22. Afin d'accroître durablement les revenus des bénéficiaires, le programme sera *impulsé par la demande et axé sur les organisations, le marché et la gestion*. Il évaluera la compétitivité commerciale de toutes les activités productives (agricoles et non agricoles) en vue de faciliter le passage de la production de subsistance à une production commerciale rémunératrice. Son service central d'appui à la commercialisation sera le pivot des activités de production. Dans le cadre d'un processus d'apprentissage par l'expérience, les organisations d'agriculteurs et de microentrepreneurs évalueront la possibilité de commercialiser certains produits avec les spécialistes en études de marché du programme, avant de recevoir un soutien financier ou technique. Afin de réduire les coûts de transaction et de promouvoir une gestion plus efficace des processus d'intérêt économique de production et de commercialisation, le programme encouragera et renforcera les groupements de petits exploitants et de microentreprises. Les groupes organisés auront accès aux services de soutien et aux fonds d'investissement du programme.

23. L'objectif global du programme est d'améliorer la situation économique et sociale des familles rurales des départements de l'ouest et du centre d'El Salvador. D'une manière générale, il vise à favoriser, durablement et dans une optique d'équité entre les sexes, l'intégration de la population cible dans l'économie régionale et nationale, en améliorant son accès aux créneaux commerciaux, aux ressources financières et techniques, ainsi qu'aux marchés local et national du travail. Ses objectifs spécifiques sont les suivants: i) renforcer les filières commerciales et les possibilités d'obtention de revenu, à l'intention de la population cible, en améliorant la productivité des exploitations et des microentreprises; ii) améliorer les compétences des jeunes ruraux pour qu'ils accèdent aux marchés rural et/ou urbain du travail; iii) développer le capital humain et social en renforçant les groupements à vocation économique d'agriculteurs et de microentrepreneurs; iv) promouvoir une démarche soucieuse d'équité entre hommes et femmes en s'assurant que les femmes rurales ont les mêmes possibilités que les hommes de participer pleinement à toutes les activités du programme; enfin, v) renforcer et améliorer le cadre institutionnel national de lutte contre la pauvreté et de développement agricole et rural.

C. Composantes

24. Le programme envisagé aura quatre composantes: i) reconstruction; ii) modernisation rurale; iii) renforcement institutionnel du Ministère de l'agriculture et de l'élevage; iv) coordination du programme.

25. **Reconstruction** La composante reconstruction a pour objectif général de soutenir les efforts déployés par la population bénéficiaire pour remettre en état ou améliorer les infrastructures productives et sociales. La réparation des infrastructures endommagées et/ou la construction de nouvelles infrastructures seront effectuées au titre de programmes sociaux et économiques, locaux ou municipaux. Les activités seront cofinancées par le FISDL et par les autres programmes du gouvernement central et/ou par les municipalités. Le programme donnera la priorité à la



reconstruction des infrastructures rurales, telles que les établissements scolaires et les équipements ruraux de santé, l'alimentation en eau potable, l'assainissement et l'électricité. Les investissements devraient servir à financer la réparation/construction de petits réseaux d'irrigation, d'entrepôts et d'installations rurales de commercialisation, la reconstruction et/ou l'amélioration des routes, leur entretien, et la construction de petits ponts.

26. Les organisations locales - notamment les groupements à vocation économique, officiels ou non, tels que les coopératives, les associations de producteurs et celles des usagers de réseaux d'irrigation, et les organisations sociales, telles que les associations pour le développement communautaire (ADESCO) et les groupements "d'intérêt" - qui remplissent les critères d'admissibilité (au moins 75% de leurs membres ont des revenus égaux ou inférieurs au seuil de pauvreté) participeront activement à l'identification et à la sélection des activités de reconstruction. Le programme apportera, si nécessaire, un appui de type pré-investissement pour les propositions retenues, afin de permettre aux organisations de satisfaire aux exigences techniques spécifiées dans les réglementations municipales ou les directives en matière d'environnement et d'obtenir les permis de construire. Il évaluera les demandes en fonction de leur impact social et/ou économique sur la communauté, de leur conformité avec les plans locaux ou municipaux de reconstruction et/ou de développement/aménagement de l'environnement, du montant du cofinancement assuré par les bénéficiaires et/ou les municipalités, et de la détermination des communautés à assurer convenablement l'entretien des équipements considérés.

27. **Modernisation rurale.** La composante modernisation rurale a pour objectif général d'aider la population cible à s'assurer des revenus, moyennant une assistance technique impulsée par la demande et un fonds d'investissement. La principale activité sera le développement des marchés et la fourniture d'informations les concernant. Le programme, qui sous-traitera ces opérations, mettra systématiquement à disposition des informations sur les marchés et des renseignements concernant les débouchés novateurs ou nouveaux, des prévisions d'évolution des prix et, surtout, des études de marché pour les denrées et marchandises produites par les agriculteurs et les petits entrepreneurs.

28. Selon un mécanisme stimulé par la demande, les organisations de petits exploitants, les coopératives, les groupements d'intérêts et les ADESCO solliciteront une assistance technique ou financière. Si les organisations satisfont aux critères d'admissibilité (au moins 75% de leurs membres ayant des revenus égaux ou inférieurs au seuil de pauvreté), leurs propositions seront examinées et évaluées en fonction des possibilités de commercialisation et de leur rentabilité. Si la proposition remplit les divers critères (possibilité de commercialisation, formation de revenu, innovation en matière de production/débouchés, création d'emplois et cofinancement intérieur/extérieur), l'organisation obtiendra un appui financier pour la formation, le renforcement sur le plan organisationnel et l'assistance technique, et/ou des ressources destinées aux investissements productifs.

29. Le programme aidera les organisations "chevronnées" présentant des propositions financièrement solides à accéder aux services financiers existants. Au cours de la deuxième année d'exécution, on réalisera une étude afin de déterminer quels sont les organismes et les instruments financiers qui conviennent le mieux aux organisations locales. Pour faciliter les décisions liées aux marchés, le programme mettra systématiquement à disposition des informations sur les marchés aux niveaux local, national et centraméricain, entre autres. Il développera et renforcera les moyens actuels de transformation des produits alimentaires, afin que les opérations soient adaptées à la taille et à la capacité d'investissement de la population cible. Les groupes présentant des initiatives de production peu convaincantes recevront une formation ou un appui pour reformuler leurs propositions, ou une formation technique pour avoir accès aux marchés local et national du travail.



30. **Renforcement institutionnel du Ministère de l'agriculture et de l'élevage.** Conformément à la stratégie du FIDA pour El Salvador, définie dans son exposé des options et stratégies d'intervention par pays (COSOP), le programme aidera le MAG à concevoir une approche programmatique de la lutte contre la pauvreté et du développement rural, à l'échelle nationale. La composante renforcement institutionnel a donc pour objectif général d'aider le MAG à concevoir et à établir un cadre institutionnel apte à renforcer les organisations communautaires, et à encourager les petits exploitants et les microentrepreneurs ruraux à s'assurer un avantage concurrentiel en conduisant leur production de manière commerciale. Les groupements ruraux à vocation économique recevront systématiquement une formation et une aide pour produire des denrées et marchandises innovantes, agricoles ou non, dans une optique de marché et de gestion. Ainsi, au titre du programme envisagé, on s'attaquera à la pauvreté rurale en adoptant des moyens de formation de revenus s'inscrivant dans la durée. La composante fournira les ressources nécessaires à l'analyse des institutions et, en collaboration avec d'autres donateurs comme la Banque mondiale et la BID, elle permettra de concevoir et de mettre en place un cadre institutionnel apte à assurer une coordination efficace avec les programmes nationaux actuels de développement rural/agricole et d'investissement.

31. **Coordination du programme.** La composante coordination du programme visera essentiellement à faire en sorte que les activités répondent de manière efficace aux demandes des bénéficiaires dans un cadre fortement participatif. Le personnel chargé de la coordination du programme sera responsable de la gestion courante et jouera également un rôle dans le renforcement institutionnel du MAG. Tous les services de promotion, de formation et de soutien à la production agricole et aux microentreprises seront sous-traités, par voie d'appel à la concurrence, à des organismes publics ou privés qualifiés. L'INSAFORP sera responsable de la formation technique des bénéficiaires et le CONAMYPE sera chargé de l'amélioration des petites et microentreprises rurales. Tous les postes de personnel technique et de soutien seront pourvus sur concours, et les femmes occuperont au moins 30% des postes de cadres.

D. Coûts et financement

32. Les coûts totaux du programme, y compris les provisions pour aléas d'exécution et aléas financiers, sont estimés à 30,5 millions de USD, ainsi qu'il est récapitulé au tableau 1. Le plan de financement proposé pour le programme, présenté au tableau 2, prévoit un prêt du FIDA de 20,0 millions de USD (environ 65% des coûts totaux du programme). La contribution du gouvernement sera de 4,5 millions de USD (15%), tandis que les bénéficiaires et les autres institutions⁵ apporteront 6,0 millions de USD en espèces ou en nature. Les coûts totaux, y compris les provisions pour aléas d'exécution et aléas financiers, s'élèveront à 4,7 millions de USD (15%) pour la composante reconstruction, à 20,8 millions de USD (68%) pour la modernisation rurale, à 500 000 USD (2%) pour le renforcement institutionnel du MAG, et à 4,4 millions de USD (15%) pour la coordination du programme, y compris les dépenses de S&E. La période d'exécution est estimée à six ans.

⁵ L'INSAFORP a annoncé une contribution de contrepartie de 4,4 millions de USD pour financer la formation technique, et le CONAMYPE versera 900 000 USD pour le renforcement des petites entreprises rurales. Les bénéficiaires apporteront 600 000 USD.

TABLEAU 1 - RÉSUMÉ DES COÛTS DU PROGRAMME^a
(en milliers de USD)

Composante	Monnaie locale	Devises	Total	% en devises	% des coûts de base
Reconstruction	3 274	1 381	4 655	30	16
Modernisation rurale	17 084	2 802	19 885	14	68
Renforcement institutionnel du MAG	400	100	500	20	2
Coordination du programme	3 511	523	4 034	13	14
Total des coûts de base	24 269	4 806	29 075	17	100
Provision pour aléas d'exécution	246	36	282	13	1
Provision pour aléas financiers	989	155	1143	14	4
Total des coûts du programme	25 504	4 997	30 500	16	105

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

TABLEAU 2 - PLAN DE FINANCEMENT^a
(en milliers de USD)

Composante	FIDA		Bénéficiaires et autres institutions ^b		Gouvernement		Total		Devises	Monnaie locale (hors taxes)	Droits et taxes
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%			
Reconstruction											
Fonds d'investissement en faveur de la reconstruction	2 291	49	212	4,5	2 166	46	4 669	15	1 384	3 263	22
Modernisation rurale											
1. Promotion et enquête concernant les demandes ^c	1 434	88	-	-	195	12	1 630	5	313	1 121	195
2. Formation technique	2 465	36	4 439	64	-	-	6 903	23	690	6 213	-
3. Services d'appui agricole ^d	4 680	87	-	-	699	13	5 379	18	1 076	3 604	699
4. Services d'appui aux microentreprises	3 697	80	949	20	0	-	4 647	15	465	4 182	-
5. Investissements	1 150	50	400	17	750	33	2 300	8	400	1 900	-
Total partiel	13 426	64	5 788	28	1 645	8	20 859	68	2 944	17 021	895
Renforcement institutionnel du MAG											
1. Appui au renforcement institutionnel du MAG	469	87	-	-	70	13	539	2	108	361	70
Coordination du programme											
1. Unité de coordination du programme	2 887	86	-	-	464	14	3 351	11	420	2 736	195
2. Suivi et évaluation	584	86	-	-	92	14	676	2	99	526	50
3. Unité chargée de la problématique hommes-femmes FIDA-MAG-ISDEMU	344	84	-	-	64	16	407	1	42	349	16
Total partiel	3 814	86	-	-	620	14	4 434	15	561	3 611	261
Coûts totaux du programme	20 000	65	6 000	20	4 500	15	30 500	100	4 997	24 256	1 248

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

^b Comprend la contribution des bénéficiaires, d'un montant de 600 000 USD, au fonds d'investissement en faveur de la reconstruction et de la modernisation, celle de l'INSAFORP, qui s'élève à 4,4 millions de USD, et celle du CONAMYPE, d'un montant de 900 000 USD, au titre de dispositions institutionnelles.

^c Comprend les coûts de la formation en matière de problématique hommes-femmes assurée aux bénéficiaires et aux organismes de co-exécution, ainsi que les programmes d'alphabétisation.

^d Comprend les coûts afférents au renforcement des organisations locales.



E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes

33. **Passation des marchés.** Les marchés concernant les biens et les services financés par le FIDA seront passés conformément aux directives du Fonds en la matière et aux dispositions de l'accord de prêt. Les entreprises privées de génie civil, les organismes privés de développement rural et le personnel d'assistance technique seront recrutés conformément aux procédures de l'institution coopérante et aux dispositions de l'accord de prêt.

34. **Décaissements.** Tous les décaissements seront effectués sur présentation de relevés de dépenses certifiés, ainsi qu'il a été décidé en consultation avec le Fonds, l'institution coopérante et le gouvernement. Un compte spécial sera ouvert auprès de la Banque centrale d'El Salvador. Les fonds du programme seront alloués chaque année conformément au plan de travail annuel approuvé par le comité directeur du programme. Le MAG soumettra la documentation relative aux dépenses du programme à l'institution coopérante, qui vérifiera les dépenses admissibles et présentera les demandes de décaissements au FIDA.

35. **Comptabilité et vérification des comptes.** Après l'entrée en vigueur du prêt le programme mettra en place son système de comptabilité et de contrôle interne, qui sera conçu et installé par un cabinet d'experts comptables spécialisé. La comptabilité sera tenue par composante et par catégorie, et selon les procédures nationales de classement des dépenses. Un cabinet d'audit extérieur, ayant l'agrément du FIDA, sera engagé pour les vérifications annuelles des comptes et de la gestion, qui seront financées par le programme. Les autres organismes sous contrat tiendront des comptes distincts pour les dépenses relatives au programme.

F. Organisation et gestion

36. Le MAG sera responsable de l'exécution du programme. Le FIDA et la Banque mondiale prêteront leur concours pour la conception et l'établissement, au sein du MAG, d'une nouvelle structure institutionnelle permanente, chargée de promouvoir le développement agricole et rural et la lutte contre la pauvreté. Comme dans le cas des autres projets du FIDA en cours à El Salvador, le programme sera géré, au départ, par le bureau de la coordination du programme relevant du MAG. Une fois officiellement créée sur le plan juridique, la nouvelle structure institutionnelle sera responsable de l'exécution et de l'administration du programme.

37. La première étape de l'élaboration du cadre institutionnel sera la création par le programme d'un comité directeur à large assise, avec la participation des institutions gouvernementales responsables du développement rural et de la lutte contre la pauvreté, ainsi que de fondations privées bien connues ayant une vaste expérience en matière de développement rural et agricole. Le comité directeur, qui sera présidé par le Ministre de l'économie, comptera parmi ses membres le Ministre de l'agriculture et de l'élevage, le Président de la Banque multisectorielle, les directeurs du Conseil national du développement et du FISDL, et des représentants de deux fondations privées – la Fondation salvadorienne pour le développement (FUSADES) et la Fondation nationale pour le développement (FUNDE). Le comité directeur, qui se réunira au moins deux fois par an, sera chargé de l'examen et de l'approbation du rapport annuel et des comptes vérifiés ainsi que des orientations générales du programme.

38. On créera une unité de coordination du programme (UCP) décentralisée, autonome sur le plan financier et administratif, à laquelle le MAG délèguera des responsabilités et des pouvoirs. Cette unité, qui relèvera directement du comité directeur, sera chargée de la gestion et de la supervision des opérations courantes. Le comité directeur sélectionnera par voie de concours un directeur de programme ayant l'agrément du FIDA. Une formation en gestion des entreprises et des connaissances



en sciences agronomiques, économiques ou sociales sont requises pour ce poste de cadre, ainsi que dix ans d'expérience au moins dans la commercialisation agricole et/ou le développement rural.

39. L'UCP comprendra le directeur de programme, un directeur adjoint technique et un spécialiste de la problématique hommes-femmes. Une unité administrative et une unité de S&E épauleront le directeur de programme en matière de gestion. L'UCP passera des contrats avec des fournisseurs de services extérieurs pour l'information sur les marchés et le développement de ces derniers, les infrastructures rurales, et les innovations technologiques concernant la production agricole et les microentreprises. Deux unités techniques mobiles, composées chacune de deux analystes de projet, conduiront les opérations du programme sur le terrain. Des comités départementaux seront créés, avec la participation des organisations communautaires, des associations de producteurs et des groupements pour les produits de base, et des autorités locales, pour établir des liens et des mécanismes de coordination entre le programme et les plans locaux (municipaux et/ou départementaux) de développement rural et d'investissement en faveur de la reconstruction et de la production.

40. Afin de promouvoir la participation équitable des ruraux, femmes et hommes, au développement social et économique national, une stratégie favorisant l'équité entre les sexes sera appliquée au niveau du programme et du pays. La stratégie nationale visera à: i) aider le MAG et l'ISDEMU à concevoir et à promouvoir une législation soucieuse d'équité entre les sexes dans le secteur agricole; ii) promouvoir, améliorer et normaliser les méthodes axées sur l'égalité hommes-femmes, appliquées sur le terrain dans tous les projets du FIDA en cours dans le pays; iii) faire de l'expérience salvadorienne en matière d'équité entre les sexes un point de référence pour l'Amérique centrale. À cet effet, le programme créera une unité de promotion et de renforcement de l'équité entre les sexes auprès du MAG, sous la responsabilité d'un spécialiste confirmé de la problématique hommes-femmes; celui-ci, en collaboration avec le programme régional du FIDA de consolidation des stratégies de promotion de l'égalité hommes-femmes dans les projets financés par le FIDA en Amérique latine et dans les Caraïbes (PROGENDER), appliquera et suivra les stratégies et les initiatives en faveur de l'équité entre les sexes dans tous les projets financés par le Fonds.

41. Tous les acteurs associés aux activités du programme participeront aux activités de S&E. La coordination de ces activités incombera à l'UCP, avec la participation des organismes de co-exécution et des organisations communautaires appliquant des méthodes participatives d'audit social. Ce dispositif visera à évaluer l'impact du programme et accordera une large place à l'équité entre les sexes, non seulement en ventilant les données par sexe mais aussi en mesurant l'efficacité de chaque composante dans la lutte contre les inégalités entre hommes et femmes dans la zone du programme, ainsi que les progrès accomplis à cet égard.

G. Justification économique

42. Le programme appuiera des mesures visant à intégrer dans l'économie du pays les zones rurales des cinq départements concernés. Ses activités de formation et de développement économique aideront également la population cible, en particulier les femmes et les jeunes ruraux, à avoir une meilleure opinion d'eux-mêmes, ce qui favorisera la démarginalisation de leurs organisations sociales et économiques locales.

43. Le programme développera par ailleurs la base de ressources productives et les infrastructures de 40 000 petits exploitants pauvres (hommes et femmes), microentrepreneurs et familles de travailleurs salariés. Il permettra d'améliorer les ressources humaines dans la zone visée, grâce à la formation technique assurée systématiquement à 15 000 jeunes ruraux que l'on aidera à trouver un emploi. On estime que 21 400 personnes, dont au moins 8 400 femmes, bénéficieront directement des programmes d'assistance technique agricole. Les ruraux pauvres tireront directement profit des fonds non remboursables destinés à la reconstruction, qui permettront d'améliorer les équipements



d'enseignement et de santé et les infrastructures de production. Quelque 50 000 personnes profiteront indirectement des routes rurales, des sentiers et des petits ponts (qui faciliteront l'accès aux services de base et au réseau de transports et de communications amélioré de la zone du programme).

44. **Problématique hommes-femmes.** Compte tenu des inégalités traditionnelles, sociales et économiques, dont sont victimes les femmes rurales à El Salvador, toutes les activités du programme suivront des orientations et une approche soucieuses d'équité entre les sexes. Le programme encouragera de manière volontariste la participation des groupements féminins à toutes ses activités: reconstruction, formation, investissement, et petites et microentreprises rurales. Par le biais de son appui à l'unité du MAG-ISDEMU chargée de la promotion et du renforcement de l'équité entre hommes et femmes, le programme appuiera une nouvelle législation plus équitable (en ce qui concerne les droits fonciers, les droits d'irrigation et l'accès aux services de soutien technique). Il exécutera ces activités en étroite collaboration avec le programme PROGENDER financé par le FIDA.

45. Lorsque le programme fera pleinement sentir ses effets, les plantations d'arbres fruitiers auront augmenté de près de 7 000 ha, ce qui aura une incidence notable sur les revenus des petits exploitants et améliorera également la conservation de l'eau et du sol dans les zones dégradées. Les exploitations créeront plus d'un million de jours de travail supplémentaires, les travaux de reconstruction plus de 7 000 nouveaux emplois permanents, et les microentreprises 4 200 nouveaux emplois permanents au total. L'analyse économique globale du programme indique un taux de rentabilité économique interne d'environ 25, avec une valeur actuelle nette de 85,1 millions de USD et un rapport coûts-avantages de 1:1,3.

H. Risques

46. Les risques du programme sont liés aux changements politiques et institutionnels qui pourraient entraîner des retards dans la conception du nouveau cadre institutionnel, ce qui nuirait aux politiques et aux initiatives de développement rural et de lutte contre la pauvreté. Le comité directeur du programme, présidé par le Ministre de l'économie, établira des dispositifs appropriés de coordination intersectorielle et institutionnelle afin d'apporter un appui efficace aux activités de développement rural du programme et de respecter le calendrier d'exécution. Il existe par ailleurs un autre risque, lié aux divergences politiques entre les autorités municipales et le gouvernement central qui pourraient déstabiliser les activités du programme. Les comités locaux, qui comprennent des représentants des organisations communautaires, des organisations de la société civile, des ONG et des collectifs locaux, offriront un cadre approprié pour les opérations participatives et transparentes du programme et pour les activités de S&E.

I. Impact sur l'environnement

47. Compte tenu de l'analyse de la situation et de l'impact en matière d'environnement établie lors de l'évaluation prospective, le programme a été classé dans la catégorie B. L'assistance technique agricole sera compatible avec des pratiques sûres en matière de conservation du sol, de l'eau et de la végétation, et d'utilisation des pesticides et des produits chimiques. Il faudra être prudent en ce qui concerne l'assistance portant sur les cultures permanentes et annuelles, afin d'éviter le déboisement et l'érosion du sol. Le programme encouragera la conservation et la gestion des paysages tropicaux et semi-tropicaux grâce aux technologies et aux services de vulgarisation. Les conseils techniques dispensés aux petites entreprises viseront à neutraliser et/ou éviter la pollution de l'environnement causée par les rejets. Le programme travaillera en étroite coordination avec les programmes nationaux en faveur de l'environnement et les fonds intervenant dans la zone du programme.

J. Aspects novateurs

48. Le programme présente quatre caractéristiques novatrices principales: i) l'application de mécanismes de ciblage précis qui adaptent la gamme spécifique des actions et des activités du programme aux contraintes et aux besoins de chaque sous-groupe de bénéficiaires; ii) l'utilisation de l'information sur les débouchés commerciaux et les prix et des autres renseignements sur les marchés, en tant que point d'entrée pour les services d'appui technique du programme et les ressources d'investissement qu'il comporte; iii) la transmission systématique aux jeunes, femmes et hommes, de compétences adaptées aux exigences du marché du travail; enfin, iv) l'adoption, dans les industries rurales, de techniques de transformation des produits alimentaires nouvelles et mieux adaptées. Trois grandes orientations opérationnelles novatrices sous-tendent ces quatre aspects: i) améliorer la qualité des ressources humaines, en insistant particulièrement sur la promotion de l'égalité entre hommes et femmes; ii) promouvoir une approche des activités productives fondée sur la petite entreprise; iii) appuyer la reconstruction des infrastructures sociales et productives endommagées, dans une optique de développement à long terme.

TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ

49. Un accord de prêt entre la République d'El Salvador et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'Emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié est joint en annexe.

50. La République d'El Salvador est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.

51. Il m'est acquis que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION

52. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République d'El Salvador un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à quinze millions six cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (15 650 000 DTS) venant à échéance le 15 novembre 2041 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président
Lennart Båge

RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ

(Négociations de prêt conclues le 30 novembre 2001)

1. Le Gouvernement de la République d'El Salvador (ci-après dénommé le Gouvernement) passera un contrat de louage de services avec un organisme international en El Salvador afin d'assurer la bonne mise à disposition des fonds provenant du prêt. La signature dudit accord sera subordonnée à l'agrément préalable du FIDA.
2. Dès que possible après la date de signature de l'accord de prêt et dans tous les cas 30 jours au plus tard après la date de son entrée en vigueur, l'Unité de coordination du programme (UCP) ouvrira et maintiendra, dans une banque choisie par le Gouvernement avec l'agrément du FIDA, un compte de programme libellé en dollars des États-Unis pour financer les opérations du programme. Le directeur du programme et l'administrateur en chef de l'Unité de gestion du programme (UGP) seront pleinement et conjointement habilités à gérer et à utiliser ce compte.
3. Aux fins d'exécution du programme, le Gouvernement met les ressources provenant du prêt à la disposition de l'UGP conformément aux programmes de travail et budgets annuels (PTBA) et aux procédures gouvernementales en usage pour la gestion des ressources extérieures.
4. Outre les ressources provenant du prêt, le Gouvernement met à la disposition de l'UGP, en tant que de besoin, les fonds, installations, services et autres ressources nécessaires à l'exécution du programme.
5.
 - a) Le Gouvernement veille à ce que le programme contribue à réduire progressivement les inégalités hommes-femmes existant dans la zone du programme. À cette fin, le programme appuiera la création d'une unité de renforcement et d'appui à l'égalité hommes-femmes qui sera dirigée par un/une spécialiste de haut niveau. Ce/cette spécialiste s'emploiera à appuyer les mesures visant à assurer une plus grande égalité hommes-femmes, proposera des méthodes de travail éprouvées, uniformisées et normalisées, et assurera la liaison avec le Programme régional de renforcement des stratégies destiné à promouvoir l'égalité hommes-femmes dans les projets financés par le FIDA en Amérique latine et dans les Caraïbes (PROGENDER). Le Gouvernement sera également responsable de la supervision des activités du (de la) spécialiste de la problématique hommes-femmes employé(e) dans le cadre du programme.
 - b) Le Gouvernement veille à la bonne exécution des activités opérationnelles visant la problématique hommes-femmes prévues dans le programme et au respect de la parité entre les sexes dans toutes les opportunités créées par le programme. Le/la spécialiste de la problématique hommes-femmes supervisera la formation et/ou la sensibilisation à cette problématique dispensées à l'intention des organisations communautaires et des familles bénéficiaires ainsi que toutes les activités du programme dans lesquelles il est nécessaire de maintenir nettement l'équité entre les sexes. Les femmes représenteront au moins 20% du personnel des institutions chargées de l'appui technique.
6. Le Gouvernement veille à ce que tous les postes de l'UGP soient pourvus par voie d'appel à candidatures public et par des candidats expérimentés et hautement qualifiés. Conformément à la stratégie du programme en matière d'égalité hommes-femmes, les femmes occuperont au moins 30% des postes de cadres du programme.



7. Le FIDA peut suspendre, en tout ou partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits de fonds du compte de prêt si l'un des faits suivants se produit:

- a) le manuel d'opérations du programme ou l'une quelconque de ses dispositions a fait l'objet, sans l'agrément préalable du FIDA, d'une suspension, d'une annulation, d'une dérogation ou de toute autre modification qui, selon l'avis de celui-ci, a eu ou pourrait avoir, en toute probabilité, d'importantes conséquences négatives pour le programme; et
- b) le règlement opérationnel du fonds d'investissement pour la reconstruction ou le règlement opérationnel du fonds d'investissement pour la modernisation rurale, ou l'une quelconque de ces dispositions, a fait l'objet, sans l'agrément préalable du FIDA, d'une suspension, d'une annulation, d'une dérogation ou de toute autre modification qui, selon celui-ci, a eu ou pourrait avoir, en toute probabilité, d'importantes conséquences négatives pour le programme.

8. Les conditions ci-dessous sont spécifiées comme conditions préalables à l'entrée en vigueur de l'accord de prêt:

- a) le Ministère de l'agriculture et de l'élevage a sélectionné le directeur de programme avec l'agrément du FIDA;
- b) l'UGP a été dûment créée avec l'agrément du FIDA;
- c) l'accord de prêt a été dûment signé, et la signature et l'exécution dudit accord par le Gouvernement ont été dûment autorisées et ratifiées par toutes les instances administratives et gouvernementales compétentes; et
- d) un avis juridique favorable portant sur les points signalés dans l'accord de prêt, émis par un conseiller juridique désigné par le Gouvernement, avec l'agrément du FIDA, et jugé acceptable par celui-ci tant en la forme que sur le fond, a été remis par le Gouvernement au FIDA.

9. Les conditions ci-dessous sont spécifiées comme conditions préalables au décaissement du prêt:

- a) aucun retrait du compte de prêt ne pourra être effectué tant que le contrat avec un organisme international mentionné au paragraphe 1 ci-dessus n'aura pas été dûment passé;
- b) aucun retrait du compte de prêt ne pourra être effectué au titre de dépenses correspondant à des investissements de reconstruction, tant que le règlement opérationnel du Fonds d'investissement pour la reconstruction n'aura pas été approuvé par le FIDA; ou au titre d'investissements de modernisation rurale, tant que le règlement opérationnel du Fonds d'investissement pour la modernisation rurale n'aura pas été approuvé par le FIDA;
- c) aucun retrait ne pourra être effectué au titre de dépenses liées à des accords institutionnels, tant que les accords entre l'UGP et l'INSAFORT, l'UGP et la CONAMYPE, et l'UGP et le Ministère de l'éducation n'auront pas été signés avec l'agrément préalable du Fonds.